

Séance plénière du CESER Nouvelle-Aquitaine  
21 juin 2018, Bordeaux

## Réduire de 50 % la consommation de foncier pour préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers

La Nouvelle-Aquitaine se caractérise par une forte consommation de l'espace liée en partie au modèle d'urbanisation. Là est l'enjeu : le foncier est une ressource finie et chaque projet d'artificialisation se fait au détriment des espaces naturels, agricoles ou forestiers et de leurs richesses biologique et écologique. L'artificialisation est un acte souvent irréversible, tant il est difficile et onéreux de rendre à la nature ou à l'agriculture un espace urbanisé.

Le CESER partage l'ambition régionale de réduire de moitié la consommation d'espace foncier. C'est une opportunité de changer la manière de penser et de faire l'aménagement. La stratégie régionale prévoit notamment la promotion de la double utilisation du foncier, la renaturation des espaces côtiers libérés pour anticiper le changement climatique... et fait une large place aux enjeux de l'urbanisme commercial : densification des espaces urbains avec la prise en compte des friches, limitation de création de zones commerciales en périphérie des villes...

Pour autant, cette stratégie repose essentiellement sur le volontarisme du Conseil régional, et notamment dans sa capacité à partager son ambition avec les acteurs locaux. Ce sont eux qui disposent, à travers leurs documents de planification et d'urbanisme, des instruments juridiques de gestion du foncier.

Plusieurs pistes sont évoquées par le CESER pour décliner et mettre en œuvre cette stratégie : le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, en premier lieu, sera un levier important, par l'inscription des orientations stratégiques régionales dans les documents de planification infrarégionaux. Encore faut-il clarifier le degré réel d'opposabilité du schéma... La prise en compte de la dimension économique ensuite : la dépollution, la réhabilitation ou la transformation de bâtiments existants est coûteuse et des incitations économiques sont indispensables pour rendre plus accessible la réhabilitation de l'existant. Enfin, la sobriété foncière pourrait également être intégrée aux critères d'éco-socio-conditionnalité des interventions et des aides régionales ; elle peut être affichée comme une exigence dans l'ensemble des politiques régionales.

La stratégie régionale nécessitera un suivi et une évaluation régulière, afin de mesurer, à moyen et long termes, les effets sur la consommation d'espace foncier. Le projet de centre de ressources sur le foncier, la constitution de référentiels d'observation à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine sont autant d'outils qui contribueront à affirmer le rôle fédérateur de la région.

**CONSEIL  
ÉCONOMIQUE  
SOCIAL ET  
ENVIRONNEMENTAL  
RÉGIONAL**

**SITE DE BORDEAUX**

14 rue François de Sourdis  
CS 81383  
33077 Bordeaux Cedex  
Tel. 05 57 57 80 80  
Fax 05 56 99 21 67

**SITE DE LIMOGES**

27 Boulevard de la Corderie  
CS 3116  
87031 Limoges Cedex 1  
Tel. 05 55 45 19 80  
Fax 05 55 45 17 77

**SITE DE POITIERS**

15 rue de l'Ancienne Comédie  
CS 70575  
86021 Poitiers Cedex  
Tel. 05 49 55 77 77

[contact@ceser-nouvelle-aquitaine.fr](mailto:contact@ceser-nouvelle-aquitaine.fr)